

DOSSIER

Tour d'horizon sur les céréales anciennes

page 6



PORTRAIT DU MOIS

**Rencontre avec
Damien FROMENT et Maxime CLASQUIN,
apiculteurs et brasseurs,
L'Opercule à Senones (88)**

page 10

NOUVEAU : DEMANDES
DE DÉROGATION
EN AGRICULTURE
BIOLOGIQUE EN LIGNE

page 3

ATTACHE DES ANIMAUX :
CHANGEMENT DANS LA
RÉGLEMENTATION

page 4

LES CAROTTES BIO, UNE
ALTERNATIVE « AGRO-
ÉCOLOGIQUE » TRÈS
CRÉDIBLE

page 12

VITICULTURE : GESTION
DES TALUS POUR
AUGMENTER LA
BIODIVERSITÉ LOCALE

page 13

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- Nouveau : Demandes de dérogation en Agriculture Biologique en ligne — p. 3

NOTRE RÉSEAU

- Attache des animaux : Changement dans la réglementation — p. 4
- Les paiements pour services environnementaux, une chance pour notre filière bio ? — p. 5

DOSSIER

- Tour d'horizon sur les céréales anciennes — p. 6

PORTRAIT

- Rencontre avec Damien FROMENT et Maxime CLASQUIN, apiculteurs et brasseurs, l'Opercule à Senones (88) — p. 10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

- Les carottes bio, une alternative « agro-écologique » très crédible — p. 12
- La méthode Obsalim® en élevage de ruminant : kézako ? — p. 13
- Viticulture : Gestion des talus pour augmenter la Biodiversité locale — p. 14

ANNONCES — p. 15

AGENDA — p. 16



Julien SCHARSCH
Président de Bio en Grand Est

Une fois de plus nous avons connu un été marqué par la sécheresse. Comme les années précédentes cela nous pose de grandes difficultés pour mener à bien nos cultures et pour constituer nos stocks fourragers. Le dérèglement climatique est réel et nous allons devoir nous adapter.

Des pistes peuvent être évoquées mais il n'existe aucune réponse simple et toute prête. On peut par exemple citer l'intégration dans nos rotations de cultures moins sensibles aux sécheresses, de modification des dates de semis, d'adoption des pratiques culturales anti-érosives, de développement de l'agro-foresterie ou bien sûr de développement de l'accès à l'irrigation.

La réflexion est à mener sur le long terme en combinant différentes options avec forcément une grande part d'incertitude.

On parle souvent de l'objectif de résilience pour l'agriculture et bien sûr le fait d'être en bio et d'intégrer la nature et la biodiversité dans notre système de production est une base solide. La solidarité entre agriculteurs, entre éleveurs et céréaliers par exemple, est également un facteur de résilience.

Mais nous allons devoir amplifier ce travail d'adaptation et le partager avec tous les acteurs de la société. La prise de conscience du dérèglement climatique progresse et il faut maintenant que la mobilisation soit générale pour accompagner l'agriculture dans ce bouleversement.

NOUVEAU : DEMANDES DE DÉROGATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN LIGNE

En Agriculture Biologique, c'est l'INAO qui gère les demandes de dérogation ouverte par les règlements en cas de circonstances exceptionnelles. Il est désormais possible, pour 6 dérogations, de saisir vos demandes de dérogation en ligne.

Sont concernées les demandes de dérogation :

- Attache des bovins
- Mixité pour les cultures pérennes
- Mixité pour les superficies destinées à la recherche ou l'enseignement agricole
- Production parallèle cas de productions de plants et/ou matériel de reproduction végétative et production parallèle cas de production de semences
- Mortalité d'animaux
- Perte fourragère

Vous pouvez saisir vos demandes de dérogation en ligne sur le site :

<https://sve.derogationbio.inao.gouv.fr>

Vous pourrez ainsi suivre en ligne et en temps réel l'avancée de l'instruction de votre demande.

Pour rappel, la gestion des dérogations relatives aux opérations de gestion des animaux, à l'utilisation de semences non biologiques, et à la reconnaissance rétroactive de parcelles relève, par délégation de l'INAO, de la compétence des organismes de contrôle.

Si vous ne souhaitez pas utiliser le site de demande de dérogation en ligne, vous pouvez continuer à faire vos demande par papier. Vous trouverez les différents formulaires sur le site de l'INAO.

BRÈVES

RÉGLEMENTATION

Nouveau règlement bio : l'entrée en vigueur reste le 1^{er} janvier 2021 puisque le report d'un an est toujours en discussion

Vous l'avez certainement lu ou entendu : au niveau européen, de nombreuses voix se font entendre pour demander à la Commission européenne de reporter d'un an l'entrée en vigueur du nouveau règlement bio. Initialement prévu pour le 1^{er} janvier 2021, l'entrée en application du nouveau règlement bio pourrait être repoussée au 1^{er} janvier 2022. A Bruxelles, ce report fait la quasi-unanimité auprès des eurodéputés, des Etats membres et des parties prenantes (IFOAM Europe, Freshfel, EOCC, etc.).

Cependant, à la date de publication de cet article, cette possibilité reste au conditionnel puisque la Commission européenne n'a toujours pas tranché cette question. En effet, le blocage semble avoir lieu au plus haut de l'instance européenne, qui ne souhaite pas créer un précédent qui pourrait faire tâche d'huile sur d'autres règlements ou directives sur d'autres sujets !

En résumé, soyons prudents ! Tant qu'aucune décision officielle n'est prise par la Commission Européenne, le nouveau règlement bio entrera bien en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Nous vous tiendrons bien évidemment informé-es si une décision officielle de report est prise.



• Bio en Grand Est •

Bio en Grand Est - Site de Laxou
Siège Social
Les Provinces, espace Picardie - Entrée 1
54 520 LAXOU
Tel. 03 83 98 49 20

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Julien SCHARSCH
Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR
Crédit Photos : Bio en Grand Est, L'Opercule
Impression : SharePrint
Publication gratuite
Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF
Numéro : 32 | Sept. 2020
ISSN : 2558-7668

22 & 23
SEPTEMBRE 2020

PARC EXPO
RETIERS (35)
BRETAGNE

PROGRAMME COMPLET SUR :
www.salonbio.fr

**LA TERRE
EST NOTRE
METIER**

LE SALON AGRICOLE DE LA BIO



ATTACHE DES ANIMAUX : CHANGEMENT DANS LA RÉGLEMENTATION

En 2018, la FNAB avait travaillé en concertation avec les groupements régionaux sur la dérogation concernant l'attache des bovins. Les avis divergeaient dans le réseau FNAB. Dans le Grand Est, la position défendue était de faire de l'attache une pratique autorisée en bio et non comme une dérogation au bien-être animal. La FNAB a été plutôt favorable au maintien de cette dérogation avec des critères qui permettaient à tous les éleveurs ayant des bovins à l'attache d'être conformes au cahier des charges.

Réglementation actuelle

L'article 39 du règlement bio européen actuel 889/2208 prévoit une dérogation autorisant l'attache des bovins l'hiver sous les trois conditions suivantes (cumulatives):

- les bovins ont accès à des pâturages pendant la période de pacage;
- lorsque l'accès à des pâturages n'est pas possible, les animaux ont obligatoirement accès à des espaces de plein air au moins 2 fois par semaine;
- la ferme est de petite taille

Ce dernier critère de « petite taille » est aujourd'hui apprécié par l'INAO en fonction du nombre de salariés et du chiffre d'affaire de la ferme.

Ce qui change avec le nouveau règlement bio

La dérogation autorisant l'attache des bovins l'hiver est bien reconduite dans le nouveau règlement bio européen 848/2018. Cependant, si les 2 premiers critères restent inchangés, le 3ème critère a été modifié. En effet, le critère de « petite taille » a été remplacé par un nombre maximal d'animaux présents à la ferme.



Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2021, la dérogation attache pourra être octroyée uniquement aux fermes qui respectent les conditions suivantes (cumulatives) :

- les bovins ont accès à des pâturages pendant la période de pacage. Ce critère reste inchangé
- lorsque l'accès à des pâturages n'est pas possible, les animaux ont obligatoirement accès à des espaces de plein air au moins 2 fois par semaine. Ce critère reste inchangé
- la ferme compte au maximum 50 animaux (en excluant les jeunes). Nouveau critère.

L'INAO a apporté une précision concernant les animaux à prendre en compte dans le calcul des 50 animaux :

- Femelles : les vaches non nullipares c'est à dire vaches en lactation, vaches tarées, vaches de réforme
A l'inverse, les femelles nullipares (génisses) sont considérées comme « jeunes » et peuvent de facto être exclues du calcul des 50 animaux
- Mâles : bœufs et taureaux de plus de 2 ans
A l'inverse, les jeunes bovins mâles de moins de 2 ans sont considérés comme « jeunes » et peuvent de facto être exclus du calcul des 50 animaux.

 Elise SCHEEPERS
elise.scheepers@biograndest.org

SITUATION PARTICULIÈRE DE L'HIVER 2020-2021

L'INAO précise que les fermes ne respectant pas le nouveau critère des 50 animaux pour l'hiver 2020-2021 pourront bénéficier de la dérogation sur l'ancien critère (petite taille) à condition de demander la dérogation avant le 31 décembre 2020. Pensez donc bien à anticiper vos demandes de dérogation.

LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX, UNE CHANCE POUR NOTRE FILIÈRE BIO ?

La nouvelle PAC n'entrera pas en vigueur avant fin 2022. Dans cette nouvelle programmation, il est prévu la mise en place sur le premier pilier de « Paiement pour service Environnemental ». Notre réseau se mobilise pour faire reconnaître enfin les nombreux services écosystémiques rendus par l'AB par ce dispositif.


La nouvelle PAC devrait entrer en vigueur en fin 2022 ou 2023 -après une période de transition qui sera appliquée pour assurer la continuité des paiements aux bénéficiaires. La future PAC prévoit la mise en œuvre sur le premier pilier de « l'éco-schème » ou « Paiement pour Service Environnemental -PSE », que notre réseau souhaiterait mobiliser pour reconnaître enfin les nombreux services écosystémiques rendus par l'AB.

Ainsi, les PSE sont une opportunité pour remplacer des aides à l'hectare non ciblées par le principe « argent public pour services publics », en orientant ces paiements vers la transition agroécologique. Le réseau soutient la création sur le premier pilier (aides surfaciques) d'un « PSE AB », cumulable avec d'autres PSE, par exemple « Infrastructure écologique », « Prairie », « Gestion de l'assolement »...L'aide à la conversion étant toujours, dans notre objectif, positionnée sur le second pilier PAC.

A côté de la PAC et de ses mesures nationales, sont aussi en train d'émerger les « PSE Territoriaux ». Concrètement, certaines collectivités souhaitent aider des pratiques sur leurs propres lignes de financement. C'est le cas d'Eaux de Paris, qui a ainsi décidé de financer sur son budget une mesure surfacique « eau & bio Grandes cultures et polyculture-élevage », dégressive sur une durée de 7 ans.

D'autres collectivités emboîtent actuellement le pas, les Agences de l'Eau AESN et AERM viennent par exemple de lancer un appel à projet en Grand Est, afin de mobiliser des collectivités locales. L'Eurométropole de Strasbourg, le Rupt de Mad qui approvisionne Metz...se sont positionnés pour expérimenter la rémunération de pratiques favorables à la protection de la ressource en eau.

La filière bio a ainsi toute sa place dans ces futurs PSE, locaux voir régionaux, comme une approche globale : en plus des pratiques eau et biodiversité, il serait pertinent d'y inclure des enjeux comme la transmission des fermes, l'emploi local, les pratiques adaptées au contexte pédoclimatique local etc.

 Léo TYBURCE
leo.tyburce@biograndest.org

BRÈVES

STÉPHANIE SAMIERS VIENT RENFORCER L'ÉQUIPE DE BIO EN GRAND EST



Stéphanie a rejoint l'équipe de Bio en Grand Est en début d'été. Elle vient en renfort du pôle administratif avec le départ en congé maternité de Khadija

BOUNSIR. Basée sur le site de Metz, elle occupe à temps plein un poste d'assistante de gestion. Elle aura plus particulièrement la gestion des devis et de la facturation.

Ses coordonnées :
stephanie.samiers@biograndest.org
03 87 37 50 41

LE PROJET POLITIQUE DE LA FNAB



Sophia MAJNONI D'INTIGNANO, déléguée générale de la FNAB a fait le déplacement en Grand est pour intervenir lors du Conseil d'administration de Bio

en Grand Est.

L'objectif : présenter les réflexions autour du nouveau projet politique de la FNAB, tête du réseau Bio en Grand Est. Les administrateurs de Bio en Grand Est ont eu la possibilité de demander des clarifications et d'exposer leur point de vue.

Le 6 octobre à Schiltigheim un temps de discussion avec les adhérents sera proposé pour une appropriation en local du projet. Ce temps de discussion permettra de consolider la position de Bio en Grand Est de ce projet en vue de l'Assemblée Générale de la FNAB



TOUR D'HORIZON SUR LES CÉRÉALES ANCIENNES

Les semences sont aujourd'hui un enjeu capital pour la filière céréalière bio. Bio en Grand Est se saisit pleinement du sujet via l'animation de L'Or des Graines et de sa plateforme de blés en Lorraine, un projet d'étude pour une filière céréales anciennes en Alsace ou encore un projet autour des semences paysannes et de la résilience climatique en Champagne-Ardenne.

Outre leur intérêt pour la conservation de la biodiversité cultivée, les céréales anciennes comportent des atouts au niveau nutritionnels, de l'adaptation au changement climatique, ainsi que des caractéristiques qu'il faut savoir apprivoiser (techniques culturales, panification...). Par ailleurs, avec le nouveau règlement bio, la donne pour les semences paysannes risque de changer. Nous proposons ici un petit tour d'horizon autour des semences paysannes en commençant par les évolutions réglementaires à prévoir, puis en s'attardant sur leur panification et leur qualité nutritionnelle. Nous verrons également une expérience originale de pâturage des céréales anciennes, avant de terminer sur les perspectives qu'offrent les semences paysannes face au changement climatique.

« Céréales anciennes », « variétés paysannes »,

« blés de pays »... Vous verrez que nous mélangeons allègrement des termes qui recoupent une même réalité, sans entrer dans les débats d'experts. Cette réalité, pour ce dossier, ce sont des blés qui n'ont pas subi la sélection moderne du XIX^{ème} siècle, qui ne sont pas protégés par des Certificats d'Obtention Végétale, et qui ne peuvent pas être inscrits au catalogue français des variétés car trop hétérogènes. Cette réalité, ce sont des blés qui portent des noms évocateurs comme le Rouge d'Alsace, le Blanc de Lorraine ou le Mars Ardennais.

LES CÉRÉALES ANCIENNES : ASPECT RÉGLEMENTAIRE

Nouvelle réglementation AB : quelles évolutions réglementaires concernent les céréales anciennes ?

Le nouveau règlement européen n°2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits bio entrera en vigueur le 1er janvier 2021. Parmi les modifications à venir, il est à noter la possibilité de commercialiser des semences population nommées « matériel biologique hétérogène ». Jusqu'à présent, seules les variétés respectant les principes DHS (Distinction, Homogénéité, Stabilité) et inscrites au Catalogue Officiel étaient autorisées. Les actes délégués en cours de négociation devraient nous apporter plus de précisions cet automne.

La vente de semences paysannes à des jardiniers amateurs

En France, la loi relative à la transparence de l'information



sur les produits agricoles et alimentaires promulguée le 10 juin 2020 a apporté une clarification concernant la possibilité de vendre à des amateurs des variétés du domaine public non inscrites au Catalogue Officiel. Pour le Réseau Semences Paysannes, cette autorisation a toujours été d'actualité dans la mesure où cette vente sortait du cadre « en vue d'une exploitation commerciale » comme c'est le cas notamment pour de la vente entre agriculteurs. Or, la Commission Européenne a émis un avis « circonstancié » le 23 juin dernier sur cette loi déjà entrée en vigueur en France. Dans ce contexte, le Réseau Semences Paysannes réaffirme ses interprétations : « aujourd'hui comme hier, il est possible de faire circuler (échange, troc, vente directe) ces semences non standardisées par le Catalogue officiel ».

PANIFICATION DES CÉRÉALES ANCIENNES ET ASPECT NUTRITIONNEL

Panifier les blés de pays : une expérience collective

A la demande d'un groupe de paysan-boulangers et de boulangers, Bio en Grand Est et L'Or des Graines organisaient le 6 juin dernier une formation sur la boulange des variétés de pays au Moulin du Petit Poucet (Royaumeix, 54). Objectifs : démystifier ces blés peu communs et le pétrissage manuel, et bien sûr échanger sur les pratiques de chacun.

« Pour du blé fourrager, c'est quand même pas mal ! »

Ainsi étaient accueillis les pains issus de variétés de pays à leur sortie du four. Le résultat n'était pas gagné d'avance avec cette farine issue d'un mélange de variétés de pays que nous avions amené Lamy Toussaint et Julien Bailly. Ce dernier, paysan-boulangier, avait prévenu avec des analyses à l'appui : l'alvéographe de Chopin nous donne une force boulangère, W, de 54, alors que les normes de la boulangerie française indiquent qu'un blé panifiable doit être au-dessus de 160. Avec W=54, on n'est même pas censé pouvoir faire des biscuits !

Sans se laisser démoraliser par les indicateurs, nous avons fait confiance à l'expérience des paysan-boulangers et avons tous mis la main à la pâte. Nous avons croisé 2 facteurs, et obtenu 4 modalités différentes sur 15 kg de pâte chacune :

- variétés de pays x pétrissage manuel ;
- variétés de pays x pétrissage mécanique ;
- variétés modernes x pétrissage manuel ;
- variétés modernes x pétrissage mécanique.

Résultat ? Nous observons peu de différences entre les modalités, sauf pour les blés de pays pétris à la machine. Leur manque de force boulangère aboutit à un pain un peu plus aplati : ils s'expriment mieux avec le pétrissage manuel. Le test gustatif en fin de journée ne montrait également que peu de différence.

Les déjà convaincus voient là une confirmation qu'on peut parfaitement faire du bon pain avec des variétés de pays. Mais est-ce suffisant pour convaincre les « récalcitrants » qui hésitent devant des rendements de 15 à 25 quintaux/ha et des risques plus élevés de verse ?

Les arguments politique (autonomie des paysans), environnemental (conservation d'une diversité génétique), nutritionnel et esthétique (les blés de pays rendent la campagne plus belle) sauront convaincre un large public de paysans et de consom'acteurs !



Quelques unes des productions de pain avec des farines de blés anciens réalisées dans le cadre de la formation « panifier des blés anciens »

Aspects nutritionnels des céréales anciennes

En France, la littérature concernant le volet nutritionnel des céréales anciennes est encore globalement peu abondante. Camille Vindras a publié une thèse sur la qualité sensorielle des blés de pays dans le pain. Une des conclusions de son étude est que les pratiques boulangères (pétrissage, utilisation de levure ou de levain, pousse lente ou rapide de la pâte, etc.) ont globalement plus d'influence que le terroir et que le terroir a plus d'influence que la variété utilisée dans la formation du goût du pain. Concernant la digestibilité des glutens, une étude menée par le GAB Anjou et ses partenaires analyse la qualité des protéines et leurs profils de différentes variétés de blés modernes et anciens. Les premières analyses permettraient d'éclairer le volet sur la digestibilité des glutens et de mieux comprendre pourquoi des consommateurs dit intolérants peuvent tout de même les consommer (notamment du fait de gluten moins lourds). Enfin, Marie-Hélène Robin enseignante chercheuse à l'INRA a présenté les intérêts nutritionnels supposés des blés paysans : ils sont plus riches en minéraux et en macronutriments (protéines) que les variétés modernes cultivées à faible niveau d'intrants. Ils sont plus riches en phytonutriments et micronutriments (composés phénoliques et caroténoïdes) qui participent au goût.

BLÉS DE PAYS ET MOUTONS : NOUVELLE VERSION DE LA COMPLÉMENTARITÉ POLY-CULTURE-ÉLEVAGE

« Les blés de pays, c'est haut, ça verse... mais c'est bon ! » Dans l'objectif de diminuer la taille des pailles des blés de pays, un essai paysan a donné des observations inattendues.



Sarah FELTEN, paysanne boulangère au GAEC des Co'pain.

Paysanne-boulangère au GAEC des Co'Pains et administratrice de L'Or des Graines, Sarah Felten est uneoureuse des blés de pays, mais elle leur reconnaît un gros défaut : leur propension à s'allonger sous le soleil de juillet après les orages. Pour raccourcir ces pailles qui font parfois 1,5m de haut, elle a demandé à un voisin éleveur de pâturer ses parcelles en sortie d'hiver.

Cette pratique était courante dans le Centre de la France; elle est remise au goût du jour avec plusieurs objectifs : donner à manger aux bêtes lorsque les stocks de foin diminuent, diminuer la hauteur des pailles et lutter contre les adventices et les maladies.

Côté éleveur, l'intérêt est incontestable si le système d'élevage le permet (pas d'agnelage en bâtiment début mars par exemple), car les brebis dans les blés ne demandent aucune complémentation. Côté céréalier, Sarah a bien observé une faible diminution de la hauteur des pailles (10cm). Vis-à-vis des adventices, le surplus de vigueur et de tallage après pâturage restent difficiles à évaluer. Par contre, un effet « écimeuse » a été observé sur du petit épeautre, plus long à épier : les moutons ont mangé les

vulpins. Côté maladies, la gaine des pieds de blé, en sortie de sol, paraissait plus saine dans la parcelle pâturée que dans la non-pâturée.

Nous avons interrogé deux éleveurs champardennais pour en savoir plus sur la mise en place concrète de cette pratique. Philippe Goffart sort ses brebis fin février pour 15 jours de pâturage sur 20ha de blés modernes, à la densité de 10 brebis/ha. Il a observé un effet positif sur le ray-grass qui n'aime pas le piétinement, mais s'interroge quant à l'impact sur le rendement. Fabien MERCIER a nourri une troupe de brebis non pleines en 2019 avec un pâturage à partir du 19 mars avec 60 brebis/ha pendant 2, 5 jours. Quant à Sarah, elle a choisi un pâturage tournant intensif, avec un chargement instantané de 160 brebis/ha/jour sur 2,5 ha pendant dix jours.

Dans tous ces cas, l'observation reste essentielle : il ne faut pas avoir peur de la couleur « terre » de la parcelle tout en sortant les brebis avant qu'elles ne touchent l'épi.

L'impact sur le rendement de la céréale reste à préciser : Sarah n'a constaté aucune différence avec les variétés de pays. Bien que les brebis exportent environ 25 % de ce qu'elles ingèrent, elles ont un impact positif sur la disponibilité des éléments minéraux par leurs fèces, elles stimulent le développement racinaire et le tallage.

Au GAEC des Co'Pains, les moutons ont pâturé le carré de blés de pays, et n'ont pas touché aux blés modernes (photo ci-dessous). Pour savoir ce qui est vraiment bon, demandez à un mouton !



Au GAEC des Co'Pains, les moutons ont pâturé le carré de blés de pays, et n'ont pas touché aux blés modernes

LES CÉRÉALES ANCIENNES : UNE SOLUTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Face au changement climatique, les céréales anciennes, et plus largement les semences paysannes, pourraient être une solution pour l'avenir de l'agriculture. En effet, ces variétés, dites de population, sont hétérogènes génétiquement et présentent une grande diversité entre les individus au sein-même d'une variété. Elles résisteront mieux en cas de maladies ou de stress que les variétés modernes élaborées pour être homogènes. Si tous les individus sont semblables, il est possible que rien ne résiste alors que dans le cas d'une variété hétérogène, il y aura toujours des individus qui survivront.

Ensuite, cette diversité génétique permet notamment à ces variétés anciennes de s'adapter rapidement à leur environnement au travers des sélections paysanne et naturelle (influencées par les conditions pédo-climatiques, les pratiques agronomiques). Les plantes s'adaptent donc au fur et à mesure au terroir et aux conditions environnementales. En revanche, les variétés modernes n'ont pas cette capacité d'adaptation. En effet, selon Isabelle Goldringer, généticienne à l'INRA du Moulon, « *Entre le moment où un sélectionneur industriel va vouloir créer une variété résistante à la sécheresse et sa mise sur le marché, il peut s'écouler plus de 7 ans. Quand c'est fini, le climat a à nouveau changé et il faut tout recommencer !* » (Lavocat, 2015). Face au réchauffement climatique, les variétés anciennes paraissent donc mieux armées que leurs cousines commerciales. Par ailleurs, leur hétérogénéité et leur adaptabilité rendent également ces variétés particulièrement adaptées aux terres

en AB sans intrants contrairement aux variétés modernes qui se retrouvent confrontées à un environnement fort différent des conditions contrôlées des laboratoires où elles ont été conçues.

Selon le dernier rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), entre augmentation des températures, dérèglement des précipitations, sécheresses estivales et augmentation des aléas climatiques, faire face au changement climatique est un enjeu majeur. Il a notamment un impact direct sur les rendements des cultures qui stagnent ou régressent (ex : blé, pois). Ainsi, le changement climatique questionne l'avenir de l'agriculture. Les semences paysannes comme moyen d'adaptation au changement climatique apparaissent alors comme un enjeu intéressant et, outre les paysans, des chercheurs commencent à s'y intéresser également.

Ainsi, de plus en plus de coopération se mettent en place entre des instituts de recherche et des associations locales afin de réaliser de la sélection territorialisée ou encore de la « sélection décentralisée » (Demeulenaere et al, 2017). Cette sélection, réalisée directement au champ, dans l'environnement « cible », permet notamment de valoriser les interactions entre le géotype et l'environnement. Ainsi, l'INRA a élaboré avec le Réseau Semences Paysannes une approche innovante de sélection décentralisée et participative à la ferme sur des variétés de blé tendre à l'échelle de la France (Rivière et al., 2013).

Au-delà d'une meilleure adaptation pour les terres en bio, les céréales anciennes présenteraient des qualités nutritionnelles intéressantes, dans la mouvance du sans gluten. Pour pallier leur haute taille, de nouvelles complémentarités polyculture-élevage se développent et profiteraient à la fois aux céréaliers et aux éleveurs, bien souvent à la recherche de fourrages. Enfin, elles pourraient se révéler une solution d'avenir pour l'agriculture face au changement climatique. Travailler avec les céréales de pays présente donc de multiples atouts et la nouvelle réglementation bio début 2021 devrait le favoriser. Cela facilitera notamment des projets en cours et en émergence, en leur donnant certainement plus d'ampleur, notamment dans le cadre de la création d'une filière de céréales anciennes, et une meilleure reconnaissance.

Sources :

- Agrofile (sols vivants et agroforesterie en Île-de-France). « Fiche technique 2, Pâturage » (2018), (accès : <http://www.agrofile.fr/wp-content/uploads/2018/12/Fiche-paturage-agrofile.pdf>)
- Demeulenaere, Élise et al., « La sélection participative à l'épreuve du changement d'échelle. À propos d'une collaboration entre paysans sélectionneurs et généticiens de terrain », Natures Sciences Sociétés 25.4 (2017) : p. 336-346.
- Lavocat. « Face au changement climatique, les semences paysannes sont l'avenir de l'agriculture » Reporterre, 17 mars 2015.
- Rivière, Pierre, et al. « Mise en place d'une méthodologie de sélection participative sur le blé tendre en France. » Innovations Agronomiques 32 (2013), 427-441.

Aurélié SONGY-PARANT
aurelie.songy@biograndest.org
Yoan MICHAUD
yoan.michaud@biograndest.org
Julie GALL
julie.gall@biograndest.org
Julia SICARD
julia.sicard@biograndest.org



RENCONTRE AVEC DAMIEN FROMENT ET MAXIME CLASQUIN, APICULTEURS ET BRASSEURS, L'OPERCULE A SENONES (88)

Quel a été votre parcours à toi et Maxime ?

Damien : Après des études en environnement, j'ai travaillé au sein d'un bureau d'études puis j'ai démissionné pour travailler en collectivité territoriale. Maxime était un ami d'enfance, et nous avons fait les mêmes études, il a également travaillé en bureau d'études puis a entrepris un tour du monde avant de terminer dans une association de protection de l'environnement. A un moment donné, on avait un agenda libre qui concordait et on a pu se prendre le temps de se lancer dans un projet. On avait plutôt envie de faire quelque chose de nos mains, Maxime souhaitait travailler dans l'agriculture, et zou...

Comment avez-vous l'idée de devenir apiculteurs-brasseurs dans les Vosges ?

J'avais quelques colonies et je commençais à faire ma bière à base de miel au lieu du sucre. Personne ne faisait de la bière au miel avec ses propres ruches. J'ai proposé à Maxime de se lancer dans l'apiculture en visant la diversification des produits de la ruche. On a fait le tour des acteurs et on est rentré en contact avec Bio en Grand Est. Le projet était atypique et nous avons été épaulé par une structure d'accompagnement de projet. Un apiculteur nous a également ouvert les portes et a été séduit par le projet. Nous nous sommes installés dans les Vosges à Senones grâce à l'appui et au dynamisme du maire de la



commune. Il nous a mis à disposition différents locaux qui convenaient bien au développement de notre activité. On a commencé en mars 2017 et nous sommes depuis sur une belle lancée, tout en restant dans des valeurs humaines et celles de l'agriculture biologique.



A gauche Maxime CLASQUIN et à droite Damien FROMENT

Comment s'insère l'activité apicole au sein de votre entreprise ?

Maxime est mobilisé à 100% sur la brasserie et de mon côté je m'occupe à plein temps des aspects administratifs et commerciaux. Nous n'avons pas besoin de tonnes de miel et nous ne transhumons pas nos ruches. Mais force est de constater que l'on n'arrive pas à se dégager du temps pour s'occuper des colonies. C'est un ami apiculteur qui est en train de s'occuper du cheptel cette année. On va bientôt lancer un appel à projet pour recruter une personne qui serait en charge de suivre les ruches. Ce serait aussi l'occasion de relancer des pistes de développement de produits agro-alimentaires et cosmétiques à base de produits de la ruche. Je ne veux ni d'un salarié sur la partie apiculture avec un lien hiérarchique, ni d'un associé direct au sein de L'Opercule, mais plutôt une structure distincte mais rattachée à L'Opercule, histoire de limiter les risques en cas de défaillances.

Quelle a été votre principale clé de succès ?

Au sein de L'Opercule, nous avons constitué un comité de suivi avec notamment deux chefs d'entreprises aguerris qui n'ont aucune bille dans le fonctionnement et nous accompagnent bénévolement. Avec leurs expériences, ces personnes peuvent éclairer et guider l'activité de notre entreprise, prodiguer des conseils et des pistes d'amélioration, et faire évoluer plus vite l'entreprise. La mise en réseau avec d'autres acteurs économiques est

également facilitée. De cette façon, on a évité bien des erreurs. Notre métier évolue chaque année et rien n'est gravé dans le marbre. Au niveau du territoire, nous bénéficions d'un fort niveau d'entraide qui ne serait sans doute pas possible ailleurs : par exemple, j'avais un problème avec une résistance et un électrotechnicien a fermé sa boutique pour venir en urgence et réparer la pièce.

Comme gérez-vous les investissements nécessaires à la brasserie ?

Nous avons préféré changer régulièrement et progressivement notre chaîne. Cela nécessite des ajustements fréquents mais permet de minimiser les risques financiers. Nous produisons actuellement 35 hl/mois et nous avons récemment changé d'embouteilleuse qui va conditionner tout l'amont (nombre de fermenteurs, dimension de la salle à brasser, etc.). Les évolutions dans le monde de la bière sont rapides et l'engouement pour les bières artisanales est important. La crise sanitaire n'a pas eu d'impacts significatifs dans notre activité.

Quel sont vos circuits de mise en marché ?

On avait envie de travailler sur le Grand Est mais nous n'avons pas assez de productions pour toucher l'Alsace. Les Vosges sont une terre touristique, et il s'agit de montrer aux consommateurs comment on travaille et avec quelle matière pour inciter les personnes à venir vers nous. Nous sommes présents dans des magasins biologiques, des épiceries fines, des magasins de producteurs, des restaurants. Les ventes se font en bouteilles - 33 cl notamment pour les restaurants, 75 cl à partager - et un tout petit peu de fût pour quelques bars.

Quel est votre rôle au sein de Bio en Grand Est ?

L'Opercule a une triple activité, à savoir l'apiculture, l'artisanat et la commercialisation. Mais l'activité de production est minoritaire et nous sommes plutôt utilisateurs de matières. Notre rôle est de rappeler au sein de Bio en Grand Est l'importance des transformateurs auprès des producteurs et de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière régionale. Nous sommes également attachés aux valeurs de l'agriculture biologique. Moi ça m'intéresse de m'impliquer dans les structures associatives : j'étais déjà administrateur au sein du GAB 88 et je suis aujourd'hui vice-trésorier de Bio Grand Est. C'est une grosse machine, avec des fonctionnements historiques différents. Bio en Grand Est est une structure jeune et il faudra encore un peu de temps pour parvenir à maturité.

Présentation de l'activité :

Apiculture – Artisan brasseur – Distributeur

Installation en 2012

2 associés : Damien et Maxime, ami d'enfance

Forme juridique : SAS

Cheptel : 25 ruches en rythme de croisière, 2 ruchers sédentaires en montagne

Production : 300 kg de miel/an, 420 hl/an avec un objectif de doublement de la production.

Mise en marché : bouteilles essentiellement en magasins bio, épicerie fine, magasins de producteurs et quelques bars dans les Vosges et agglomération nancéenne.

Quels sont vos projets ?

C'est le prochain lancement de l'appel à projet pour l'activité apicole. Ce nouvel axe permettrait de travailler différentes sortes de miels, de produire du pollen et de la propolis, avec des produits hauts de gamme et sur du petit conditionnement pour les restaurants. La problématique est de recruter une personne qui intègre une dynamique collective dans le cadre d'autres activités de transformations. Les apiculteurs en général ont tendance à vouloir travailler en autonomie. Il faut donc une personne assez jeune qui partage notre vision. Le métier d'apiculteur est difficile, les apiculteurs ont souvent le dos cassé en fin de carrière. Il faut à travers le prix de vente une forme de reconnaissance du travail effectué.



Propos recueillis par Christophe RINGEISEN christophe.ringeisen@biograndest.org

LES CAROTTES BIO, UNE ALTERNATIVE « AGRO-ÉCOLOGIQUE » TRÈS CRÉDIBLE

Un suivi de plusieurs parcelles de carottes des deux côtés du Rhin, a montré que l'absence d'interventions avec des pesticides de synthèse sur les parcelles bio, et par corrélation de faibles indices de fréquence de traitements (IFT), permet aussi une rémunération suffisante du travail engagé.

Bio en Grand-Est a participé au projet « Agroécologie dans le Rhin Supérieur, pratiques innovantes et formation » (AGROForm), soutenu par le Fonds européen de développement régional - FEDER.

Ce projet a eu pour objectif l'échange transfrontalier de pratiques éprouvées et innovantes en matière de protection phytosanitaire et de fertilisation avec des agriculteurs, des conseillers, des enseignants et des apprenants.

Un réseau d'exploitations agricoles en grandes cultures, arboriculture, viticulture et production légumière a été créé.

Pour le groupe en culture légumières, des parcelles de carottes ont fait l'objet d'un suivi et d'enregistrement des itinéraires de production, sur cinq fermes. Deux fermes en agriculture intégrée en Allemagne (1D IP et 3D IP) et trois fermes en agriculture bio, dont une en Allemagne (2D Bio) et deux en France (4F Bio et 5F Bio).

Pour ce groupe, les indices de fréquence de traitement ont été nuls ou très faibles pour les fermes bio. Certaines fermes biologiques (4FBio et 5FBio) utilisent des extraits de plantes en stimulateurs de défenses naturelles (SDN) et des répulsifs de la mouche de la carotte (1 à 3 pulvérisations), notamment de l'huile essentielle d'ail, qui ne sont pas intégrés dans le calcul d'IFT.

Il n'y a pas eu de données de culture, pour les fermes 2D et 3D, en 2017 et pour la ferme 1D en 2019.

Les temps de travaux sont plus conséquents en bio, tout particulièrement pour la gestion des adventices, avec des interventions plus nombreuses en parcelles bio.

Les rendements commercialisés s'échelonnent de 35 T à 55 T en IP, en fonction des années et de la ferme, et de 30 à 40 T en bio.

La bonne valorisation des carottes sur les marchés bio permet des produits à l'hectare plus importants

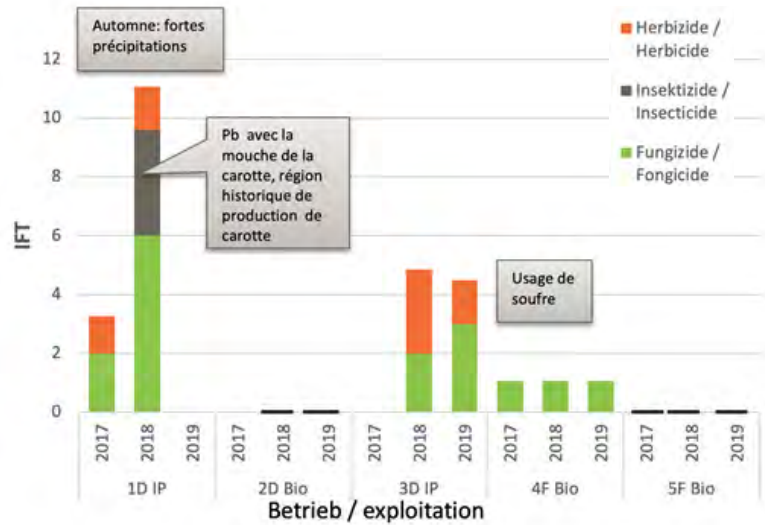


Fig-1 Indice de fréquence de traitement (IFT) total en production de carottes.

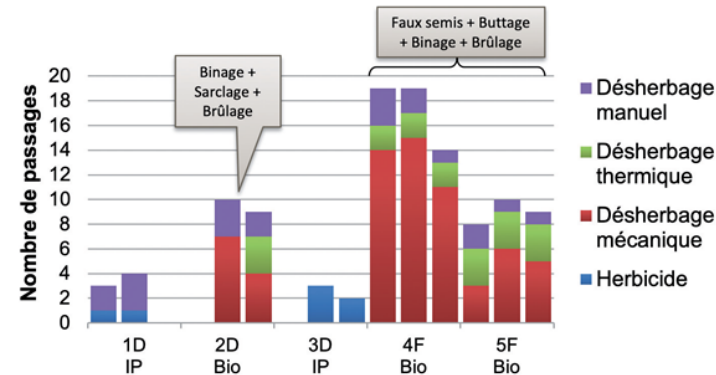


Fig 2 - Nombre de passages de désherbage (2017/18/19)

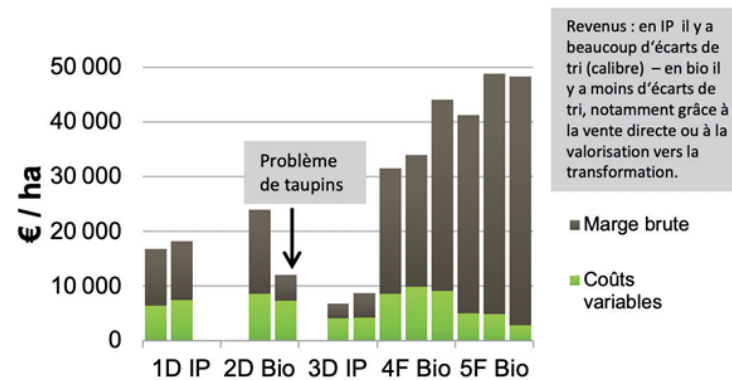


Fig 3 Produits et part des coûts variable



Projet soutenu par le Fonds européen de développement régional - FEDER

Joseph WEISSBART
joseph.weissbart@biograndest.org

en bio et des marges brutes plus intéressantes.

Le coût du travail a été pris en compte dans les charges variables, avec pour le travail mécanique SMIC + 20% et base SMIC pour le travail manuel.

Compte tenu du faible nombre d'agriculteurs dans chaque groupe les données présentées n'ont pas de valeur statistique et ne se veulent pas représentatives de l'agriculture du Rhin supérieur.

LA MÉTHODE OBSALIM® EN ÉLEVAGE DE RUMINANT : KÉZAKO ?

La finalité de la méthode : faire du bon lait et de la bonne viande avec des animaux en forme (sans pathologie) et une ration sans gaspi (rentable) ! De plus des animaux avec une ration équilibrée savent mieux traverser les périodes d'aléas climatiques entre autres... C'est ludique, car la méthode se décline à partir d'un jeu de cartes basé sur l'observation du troupeau : tour d'horizon rapide de la méthode, puis propositions de formations et enfin à vous de jouer !

Point de départ : l'observation

Un diagnostic de l'état et des besoins de l'animal est possible à partir de l'observation des yeux, des pieds, du poil, de la robe, des bouses, de l'urine et d'autres indicateurs pour rééquilibrer les rations. 61 symptômes sont présentés dans le jeu de cartes initié par Bruno Giboudeau, auteur de la méthode et vétérinaire homéopathe. On retient une carte quand les 2/3 du troupeau sont concernés.



Un exemple de carte de la méthode OBSALIM®

3 symptômes minimums sont nécessaires pour confirmer le diagnostic. 7 critères peuvent être en cause :

- l'énergie fermentescible (soit l'énergie dans le rumen/ingérée),
- l'énergie globale (soit valorisée par l'animal),
- l'azote fermentescible,
- l'azote global, la fibre fine (ou « fastfood »),
- la fibre de structure (ou « slowfood »)
- la stabilité ruminale (liée au pH et à la régularité des apports).

Sur les symptômes observés, il faut additionner les points

des cartes de ces critères, pour identifier le critère limitant et donc pénalisant pour l'animal. Ensuite on interroge l'éleveur sur ses pratiques pour comprendre pourquoi ce facteur est limitant, puis une discussion s'articule sur les solutions pratiques à mettre en place en élevage pour corriger ce critère. Une fois les solutions mises en place, les symptômes Obsalim doivent disparaître, et le volume du lait dans le tank, le rendement fromager tout comme la qualité du lait peuvent s'améliorer rapidement !

Julia Sicard s'est récemment formée à la méthode avec Bruno Giboudeau, elle va continuer à pratiquer en visite d'élevages de petits ruminants (une formation sera proposée en Lorraine début 2021).

Contacts : julia.sicard@biograndest.org
elise.scheepers@biograndest.org


Julia SICARD
julia.sicard@biograndest.org

A venir :
Initiation Obsalim® aux éleveurs bovins lait, sur la thématique de la préparation des génisses à la mise bas
Élise Scheepers propose une formation les 17/11 et 10/12 prochains en Lorraine pour une initiation à la méthode OBSALIM. L'intervenant se concentrera sur la préparation des génisses à la mise bas

BRÈVES

DES MAUVAISES HERBES AUX FONCTIONS ÉCOLOGIQUES ESSENTIELLES EN AB

Les plantes adventices sont de grandes alliées dans les écosystèmes agricoles. L'INRAE et le CNRS ont pu démontrer à travers le projet Disco-Weed que la diversité des adventices favorise le contrôle des ravageurs des cultures, la fertilité des sols et la pollinisation. La diversité des adventices est plus grande entre la bordure de la parcelle et le premier rang de la culture. Ces zones sont des refuges mais aussi des corridors reliant des habitats vitaux entre les différentes parcelles. Les parcelles bio en céréales d'hiver sont particulièrement riches en diversité de plantes adventices et une gestion extensive de ces interfaces est importante. Un fauchage après fin juillet avec export des résidus permet d'appauvrir le sol et permettre l'installation d'une flore plus diversifiée.

 Christophe RINGEISEN
christophe.ringeisen@biograndest.org

VIANDE BIO : TRAÇABILITÉ DE A À Z !

Même si elle est commercialisée en vente directe et que vos clients savent que vous élevez vos animaux en respectant les règles de l'AB, votre viande doit être tracée bio du début à la fin de sa production. Cela implique que les étapes d'abattage, de découpe et de transformation – quand c'est le cas – doivent aussi être certifiées ! Dans le Grand Est, la plupart des abattoirs sont certifiés bio. Pensez à vérifier leur certificat et surtout précisez-leur avant d'amener les animaux car cela demande un peu d'organisation : abattage et découpe des lots bio avant les lots conventionnels, étiquetage...

Sans cela, vous ne pouvez pas apposer le logo bio sur vos produits !

 Danaé GIRARD
danae.girard@biograndest.org

VITICULTURE : GESTION DES TALUS POUR AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ LOCALE

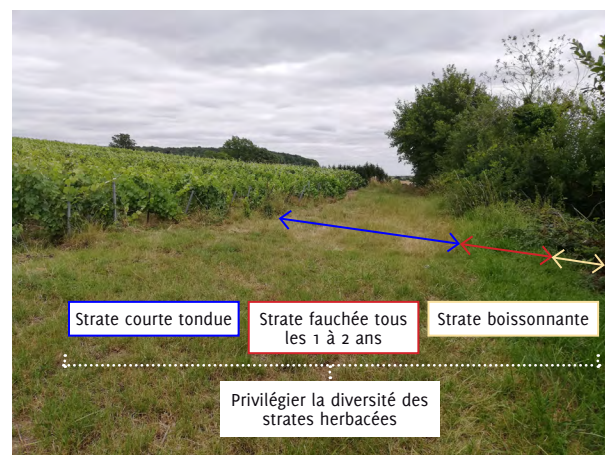
Les talus viticoles peuvent être des réservoirs abondants de biodiversité qui sont favorables aux cultures, à condition qu'ils soient gérés comme des corridors écologiques.

Dans l'idéal, sur les talus, il faut privilégier la diversité dans les strates herbacées : une strate courte, une strate fauchée tous les 1 ou 2 ans, et une strate buissonnante. Ce système de gestion permet ainsi d'augmenter la biodiversité locale :


- **Strate courte** : La tonte va permettre à certaines espèces floristiques de se développer plus facilement, comme le trèfle, créant ainsi un environnement favorable pour les bourdons ou autres insectes vivant en milieu peu couverts.


- **Strate fauchée** : La zone fauchée tous les uns ou deux ans, offre quant à elle un refuge pour les insectes ainsi qu'une source de nourriture abondante pour ces derniers, où les oiseaux, à leur tour pourront se nourrir. La fauche doit avoir lieu tardivement, vers mi-septembre. L'exportation de la coupe permet d'appauvrir le sol et de diversifier les plantes sauvages pouvant s'épanouir dans cette strate.


- **Strate buissonnante** : Les bosquets présents sur les talus ne doivent pas faire l'objet d'intervention entre le 15 mars et le 31 juillet. En effet, cela permet de ne pas déranger les oiseaux pendant la nidification. Privilégier une taille d'entretien sous forme de recépage sur un tiers de la strate avec une coupe à ras du sol qui permet de renouveler les buissons tout en laissant des zones refuges.





Concernant la strate buissonnante, le mieux est de planter des buissons tous les 10 à 15 mètres (fusain d'Europe, prunelier, érable champêtre, cornouiller, sureau noir, noisetier...). Pour les plantations d'arbres et d'arbustes, attention à bien privilégier le label Végétal Local Nord Est qui atteste que le végétal est bien issu de la région et est donc adapté à l'environnement. Attention cependant, l'objectif n'est pas de planter une seule essence, mais bien différentes espèces afin de fournir une diversité d'habitats et de sources de nourriture.

 Justine CNUUDE
justine.cnuude@biograndest.org


 **VEND.** quelques très bons brouards limousin bio de 11 mois pour la reproduction
Contact : REIN Jean Paul, MASCHEREN (57) : 03 87 92 88 52


 **VEND.** 60 hL vin base crémant 2019 non filtré (malo faite)
Contact : ANSEN Daniel, Westhoffen (67) : 06 52 60 99 90

 **VEND.** 2-3 ha maïs à récolter en ensilage
Contact : SCEA Biogarten - M. Koenig, Sélestat (67) : 03 88 92 08 83 (aux heures des repas - ne pas laisser de message)


 **VEND.** Paille de blé et d'avoine bio (balles rondes d'1m60) et luzerne enrubannée (balles rondes)
Contact : MEYER Didier, Eberbach (67) (proche de Niederbronn) : 06 87 13 98 02

 **VEND.** regain bio de prairies naturelles -récolte 2020. Balles carrées 90*120. 200€/T foin bio de prairies naturelles - récolte 2020. Balles carrées 90*120. 160€/T
Contact : SCEA LES TROIS MAROTS, Vrecourt (88) : 06 08 61 13 46


 **VEND.** 55 brebis et agelles (Suffolk et une partie croisée Suffolk x Bleue du Maine, 130€HT / brebis, agnelles à 145€HT) plus trois béliers (un pure Suffolk né 2018, 170€ HT; un pure Bleue du Maine né 2015 arr x arr, 140€ HT; un croisé Texel x Suffolk, né 2015 arr x arr, 130€ HT), troupeau en bonne santé, pas de piétin. 10 filets mouton hauteur 90cm, bon état, neuf 68,4€; 50€/filet)
Contact : Ferme Schamberg, Remoncourt (88) : schamberg@sfr.fr


 **CHERCHE.** Brouardes et génisses bio.
Races : charolaises et limousines
Contact : SCEA LES TROIS MAROTS, Vrecourt (88) : 06 08 61 13 46


 **CHERCHE.** Boisseaux pour stocker du grain, différentes contenances
Contact : NIZET Gilbert, Lametz (08) : 03 24 71 42 78


 **CHERCHE.** Un salarié en maraîchage bio pour une durée de 6 mois (du 15 novembre 2020 au 15 mai 2021) afin de me remplacer pendant mon congé maternité . L'idéale serait d'avoir un peu d'expérience dans le

domaine agricole car vous serez en quasi autonomie durant cette période. Le permis B est indispensable afin d'assurer les livraisons. Le jardin se situe à 15 km au sud de Châlons en Champagne. Il n'y a pas de possibilité de logement sur la ferme.
Contact : VIE Elise, BREUVE-RY-SUR-COOLE (51) : 06 80 52 78 86
millon.elise@gmail.com


 **VEND.** A vendre rapidement 15 tonnes mélange triticales/pois en C2 récolte 2020 très bonne qualité sans saletés stockés sur benne. 270€/tonne + frais de livraison.
Contact : BICK Joseph, Krautergersheim (67) : 06.10.08.83.81 - jose.jb_18@hotmail.fr

 **VEND.** camion fourgon Iveco 7t année 2018, 21000km moteur 180ch avec version business premium, siège pneumatique, blocage de différentiel, aérateur de toit plus grille, caméra de recul, habillage plancher et parois , boîte auto ou manuelle 8 vitesses, 4 tonnes de charge. Etat proche du neuf. Prix camion : 32 000 euros HT
Contact : GAEC de la Notte-nière, Saales (67) : 06 82 75 75 23 - titi.baptiste@hotmail.fr

 **CHERCHE.** Paille bio
Contact : JULIEN KARINE, MORIVILLER (54) : lesjardins-dekarine@gmail.com - 06 59 10 25 08

 **CHERCHE.** Suite à 1 incendie ayant détruit leur foin, cherche du foin bio de préférence pour vaches allaitantes.
Contact : MALGLAIVE Guillaume, HAROL (88270) : 06 45 49 18 46 - fabienne.claudon@orange.fr

 **VEND.** Balle ronde de paille 1,6 m et Balle ronde de foin 1,6 m
Contact : MEYER Didier, EBERBACH : 06 87 13 98 02

 **VEND.** Paille de triticales-pois (2,8ha) en C2 pressée en balles rondes de 200kg ou à venir presser directement après moisson.
Contact : KLEIN Florine, Hochfelden (67) 07 60 84 45 76

Les offres que nous publions n'engagent en rien Bio en Grand Est, elles sont sous l'entière responsabilité du donneur d'ordre. N'oubliez pas de demander le certificat bio de votre vendeur !

Vous êtes à la recherche ou vous avez à vendre des **fourrages bio**, de la **paille bio**, des **céréales** et/ou des **animaux**, vous recherchez un **reprenneur**, un **emploi**, un **stage** ? Faites le savoir sur la bourse d'échange de Bio en Grand Est !



LES RENDEZ-VOUS DU RÉSEAU BIO

Assemblée Générale du GAB 51

le vendredi 25 septembre 2020

au domaine de Coolus (51)

Assemblée Générale de Bio Grand Est

le mardi 6 octobre 2020

à Schiltigheim (67)

L'assemblée statutaire aura lieu l'après midi, le matin sera consacré à un temps d'échange avec les adhérents.

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION ANIMALE

Formation

Les plantes bioindicatrices et le profil de sol : outils pour la fertilité des prairies en élevage bio

17 sept. et xx sept 2020

Lieu : A déterminer dans les Vosges

Avec Blandine GRILLON, Botaniste au GIE Zone Verte. Spécialisée dans les milieux agricoles et travaillant plus particulièrement sur la place et le rôle des prairies naturelles dans les élevages.

Contact : Julia SICARD - julia.sicard@biograndest.org - 06 52 69 13 89

Formation

Prendre soin des pieds de mes vaches au quotidien (prévention et parage)

Mardis 13 octobre, 20 octobre et le 27 octobre 2020

Lieu : Cernay et alentours (68)

Avec Catherine Lutz, vétérinaire Cabinet de la Moder

Contact : Frédéric DUCASTEL - frederic.ducastel@biograndest.org - 06 79 83 00 58

Formation

Les cellules du lait: passer de la gestion à la maîtrise

Jeudi 15 octobre 2020

Lieu : Harol (88)

Avec Pauline WOERHLE

Contact : Elise SCHEEPERS - elise.scheepers@biograndest.org - 07 68 20 71 74

LES RENDEZ-VOUS GRAND PUBLIC

Foire

BiObernai :

11 et 12 septembre 2020

Lieu : Obernai (67)

Foire

Journée de découverte des Goûts et Saveurs Bio

Dimanche 4 octobre 2020

Lieu : Waldolwisheim (67)

Contact : Joseph WEISSBART - joseph.weissbart@biograndest.org - 06 83 28 20 63

Événement

Rendez-vous des vignerons d'Alsace

Samedi 10 octobre 2020

Lieu : Wettolsheim (68)

Contact : Sylvia RIBEIRO - sylvia.ribeiro@biograndest.org - 06 41 56 94 56

JOURNÉES D'ÉCHANGES :

FAIRE FACE À DES SÉCHERESSES RÉCURRENTES

AFFRONTER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE À LONG-TERME

C'est cette réflexion que le réseau des groupements Bio du Grand Est vous invite à partager collectivement.

Après 3 années de sécheresse consécutives nous souhaitons échanger avec vous sur les pistes qui s'ouvrent pour l'agriculture biologique afin de faire face à cette situation récurrente.

Les solutions doivent se réfléchir à l'échelle de la ferme mais aussi des territoires : choix variétal, gestion du pâturage, agro-foresterie, partenariat éleveur/non éleveur...

L'objectif de ces rencontres est de prioriser les pistes d'actions à travailler par Bio en Grand Est prochainement.

Les rendez-vous :

- Mercredi **16 sept.** de 14h à 16h30 / **88300 BADMENIL-AUX-BOIS**
EARL des Abateux 2 allée de la seigneurie
Inscription auprès de Carole TONIN /07-69-27-03-91
carole.tonin@biograndest.org
- Jeudi **17 sept.** de 13h30 à 17h / **08430 POIX-TERRON**
Salle de la communauté de communes des Crêtes Préardenaises - Rue de la prairie
Inscription auprès d'Amélie LENGRAND /
06-18-18-72-55 / amelie.lengrand@biograndest.org
- Jeudi **17 sept.** de 13h à 17h / **52000 CHAUMONT**
(la salle vous sera communiquée ultérieurement)
Inscription auprès de Maelle DROUAILLET /
07-68-20-71-74 /maelle.drouaillet@biograndest.org
- Jeudi **17 sept.** de 10h30 à 13h / **68210 BERNWILLER**
(AMMERTZWILLER)
EARL du Krebsbach rue de la Chapelle
Inscription auprès d'Hélène CLERC /06-43-74-76-69 /
helene.clerc@biograndest.org
- Vendredi **18 sept.** de 10h à 13h / **55200 EUVILLE**
GAEC Biogeval 90 rue Jeanne d'Arc
Inscription auprès d'Elise SCHEEPERS / 07-68-20-71-74 /
elise.scheepers@biograndest.org
- Lundi **28 sept.** de 10h30 à 13h / **67320 WEYER**
GAEC Lisel, Ferme au Grand Chêne
Inscription auprès de Patricia HEUZE / 07-81-49-19-61 /
patricia.heuze@biograndest.org
ou d'Hélène CLERC / 06-43-74-76-69
helene.clerc@biograndest.org